

#### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

# Communication du Collège communal lors du Conseil communal du lundi 20 février 2017

Contact: L.Comminette laurence.comminette@liege.be

**GSM**: 0474/940.149.

Mesdames, Messieurs les journalistes,

# Hommage à Monsieur Alain Nagelmackers

Né à Liège le 10 septembre 1942, Alain Nagelmackers fut élu conseiller communal du Parti Réformateur Libéral de la Ville de Liège le 10 octobre 1982. Il est décédé le 4 janvier 2017.

Alain Nagelmackers n'effectuera qu'un seul mandat dans cette assemblée avant de devenir le chef de file des libéraux à Trooz où il poursuivra son engagement local.

Si cette figure est connue en région liégeoise, c'est surtout parce qu'Alain Nagelmackers est issu d'une famille liégeoise connue dans le secteur bancaire ou des wagons-lits. C'est d'ailleurs, dans le cadre de sa fonction au sein de la banque familiale qu'il sera amené à reprendre les ateliers de la poëlerie Bodart et Gonay.

Il présidera à la destinée de la société jusqu'au début des années 2000.

En décembre 1979, Alain Nagelmackers fut nommé Consul honoraire de Suède, fonction qu'il occupera, à la satisfaction de tous jusqu'en 2000.

Personnalité active, aux centres d'intérêts nombreux et variés, Alain Nagelmackers s'est investi au sein de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège et a créé le premier syndicat d'initiative de sa commune.

Passionné de sport moteur, Alain Nagelmackers fut également président du Royal Motor Union et de la Ligue Motonautique Belge qui assure la promotion du tourisme fluvial et maritime dans ses différents aspects.

### Voitures électriques partagées : consultation et cahier des charges

Le développement d'un système de voitures partagées électriques fait partie des actions prioritaires du Projet de Ville 2012/2022 et s'inscrit dans les projets Smart City que la Ville de Liège souhaite développer.

Le Collège propose au Conseil de procéder à une consultation ouverte avec publicité en vue d'une concession de service public en matière de voitures électriques partagées.

#### Les grandes orientations sont :

- Concession d'une durée de 7 ans
- Uniquement sur l'espace public de la Ville de Liège
   La concession ne touche pas les emprises privées (centres commerciaux, parkings, station essence, ...), ni les autres communes (donc pas Liège Airport ou les Hauts-Sarts, par exemple).
- Redevance

Le concessionnaire s'acquittera d'une redevance équivalente au prix de la vignette annuelle de stationnement longue durée.

- Minimum de départ imposé : 10 voitures, réparties dans 5 à 10 stations
   Le CSC prévoit un minimum de départs imposés pour remettre offre.
- Pour chaque voiture installée, la Ville mettra à disposition 50% de places supplémentaires.
- Le concessionnaire détermine dans son offre un plan d'implantation par quartier.
- Le concessionnaire prend à sa charge tous les frais liés au projet, en ce compris les raccordements et la signalisation.
- La publicité est interdite sur les stations ainsi que sur les véhicules électriques partagés
- La Ville propose une carte de stationnement communale pour chaque véhicule électrique partagé.

## **Grand Léopold : Rénovation de 9 logements**

Le Collège propose au Conseil d'adopter le cahier des charges relatif au marché de travaux visant à rénover un bâtiment situé entre les rues de la Cathédrale et de la Madeleine, dans le quartier Grand Léopold, en pleine mutation.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de la Ville de requalifier ce quartier au bâti fortement dégradé. Dans le cadre du périmètre de rénovation urbaine tracé il y a quelques années, la Ville entend lutter contre l'insalubrité des logements et sauvegarder son patrimoine par la rénovation de biens inoccupés.

La dynamique lancée par ce projet rendra possible l'occupation des étages de bâtiments jusqu'ici à l'abandon tout en renforçant le contrôle social. Des ménages pourront vivre en plein cœur de Liège dans des espaces de tailles variables : le projet comprend en effet 9 logements (un tiers avec 3 chambres, un tiers en 2 chambres et le dernier tiers avec une seule chambre). Notons que le rez-de-chaussée n'appartient pas à la Ville, il est occupé par un espace commercial distinct.

Les locataires auront accès à des espaces extérieurs dont des terrasses qui donnent tantôt sur la rue Cathédrale, tantôt sur l'intérieur de l'ilot pour un rendu visuel global insolite et novateur.

Dans sa volonté de favoriser la mobilité douce, la Ville a aussi prévu des emplacements vélos à destination des habitants.

Cette rénovation est estimée à 1 500 000 €, dont 357 000 € seront financés via l'ancrage communal du Service public de Wallonie.

Ce projet d'ampleur donnera à terme accès à des logements de qualité, moyennant des loyers modérés. Le point présenté ce jour vise à désigner l'entrepreneur qui sera chargé de réaliser ces travaux de rénovation. La machine est donc lancée pour ajouter cette pierre en plus à l'édifice de requalification du guartier.

